

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/02/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2018-10A-DP-01038

1. Intitulé du projet

Projet de transformation d'une hélisurface en hélistation sur la commune Les Deux Alpes (38).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) péfionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie des 2 Alpes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre BALME, Maire de la commune Les Deux Alpes

RCS / SIRET

20006443400018

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8. Aérodromes. Construction d'aérodromes non mentionnés à la colonne précédente (construction d'aérodromes dont la piste de décollage et d'atterrissage a une longueur d'au moins 2 100 mètres).	Caractéristiques du projet de transformation de l'hélisurface en l'hélistation: - une aire d'approche et de décollage de 20,60 m par 20,60 m; - une aire de prise de contact et d'envol de 11,40 m par 11,44 m; - une aire de sécurité de 27,50 m par 27,50 m. -> Le projet est soumis au cas par cas. En effet, la piste de décollage et atterrissage est de longueur inférieure à 2 100 m puisque l'aire d'approche et de décollage prévue à cet effet est un carré de 20,60 m de côté.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune des Deux Alpes. L'emplacement prévu est localisé au niveau de l'actuelle hélisurface située le long de la route départementale D213 au lieu-dit "la Côte de l'Alpe" au nord de la station.

Ce projet consiste en la transformation d'une hélisurface en hélistation de petites dimensions, homologuée en conditions de vol de jour et destinée au transport public à la demande, au travail aérien et au transport, ainsi qu'aux vols d'ambulance par hélicoptère et vols de service médical d'urgence.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'aménagement est d'avoir une hélisation faisant l'objet d'un arrêté de création au niveau préfectoral, conformément au décret et à l'arrêté du 6 mai 1995 modifiés, relatifs aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères.

Ce classement en hélisation est nécessaire du fait du trafic prévisible au niveau de la station des Deux Alpes et afin d'assurer la pérennité de l'installation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour la transformation de l'hélisurface en hélisation sont les suivants:

- définition d'une aire de manoeuvre comprenant une aire d'approche et de décollage, une aire de prise de contact et d'envol et une aire de sécurité circonscrite à l'aire d'approche et de décollage. Les aires seront réalisées en béton ou revêtement bitume.
- réalisation de travaux permettant l'installation de feux afin d'éclairer la plate-forme. La mise en place des feux n'est pas prévue dans le projet, seuls les travaux permettant leur mise en place ultérieure seront réalisés;
- définition d'une aire de stationnement pour les hélicoptères;
- déplacement du manche à air et du cabanon actuellement en place;
- suppression du lampadaire et du piquet présents sur le site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'hélisation permettra la desserte par voie aérienne du massif des Ecrins. L'usage de l'hélisation sera multiple: transport public à la demande, travail aérien et transport, vols d'ambulance par hélicoptère et vols de service médical d'urgence.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation de création d'une hélisation conformément au décret et à l'arrêté du 6 mai 1995 relatifs aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle d'implantation du projet: 1580 m ² Dimensions: - aire d'approche et de décollage: 20,60 m par 20,60 m; - aire de prise de contact et d'envol: 11,40 m par 11,40 m; - aire de sécurité: 27,50 m par 27,50 m; - aire de stationnement de forme circulaire: 16,50 m de diamètre distante de 6,30 m du bord de l'aire de sécurité.	en mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit La Côte de l'Alpe
38860 LES DEUX ALPES

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5° 01' 29" N Lat. 06° 07' 16" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La station des Deux Alpes se situe dans la vallée de l'Oisans au sein du massif des Ecrins.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins (identifiant: FR3400005), créé le 27 mars 1973.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à environ 3 km du site Natura 2000 de la Plaine de bourg d'Oisans (identifiant: FR8201738).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone de risque sismique de niveau 3 correspondant à un niveau modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'hélistation sera à l'origine d'un flux de trafic aérien relativement faible. En effet, l'installation est de petite taille et le nombre de rotation effectué devrait être sensiblement le même que celui de l'hélistation actuelle. De plus, le trafic se concentrera sur une période courte de l'année puisque l'installation se situe dans une station de sports d'hiver. Les déplacements seront donc générés principalement pendant la période hivernale.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'hélistation génère des nuisances sonores dues à l'atterrissage et au décollage des hélicoptères. Le trafic lié à l'installation des Deux Alpes étant relativement faible et son utilisation étant permise en journée seulement, la gêne occasionnée par le bruit résultant de son activité est jugée faible.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'atterrissage et le décollage des hélicoptères sur la plate-forme est source de vibrations. Ces dernières restent localisées au niveau du site de l'hélistation et plus particulièrement au droit de la plate-forme d'atterrissage/décollage. De ce fait, l'impact potentiel de ces vibrations est minime.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'installation accueillant des hélicoptères, des rejets atmosphériques tels que du dioxyde d'azote (NO₂), du monoxyde de carbone (CO), du Benzène (C₆H₆) ou encore des particules fines sont attendus du fait de l'activité générée par l'hélistation. Néanmoins, les conditions météorologiques, notamment le vent sont susceptibles de modifier la nature des polluants (NO₂, CO, C₆H₆) en place.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, nous pensons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire dans le cadre de ce projet. En effet, ce dernier s'inscrit sur une installation déjà existante; il consiste en une transformation faisant l'objet d'aménagements peu importants (réalisation de sol en béton ou bitume, marquage au sol pour définir les différents secteurs d'usage...). Les impacts générés, notamment sur l'environnement, sont quasi inexistant du fait de la zone d'implantation (en entrée de station et sur une parcelle déjà anthropisée) et de l'absence d'enjeux environnementaux importants à proximité du site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Dossier de création concernant l'hélistation en surface des Deux Alpes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

des Deux Alpes

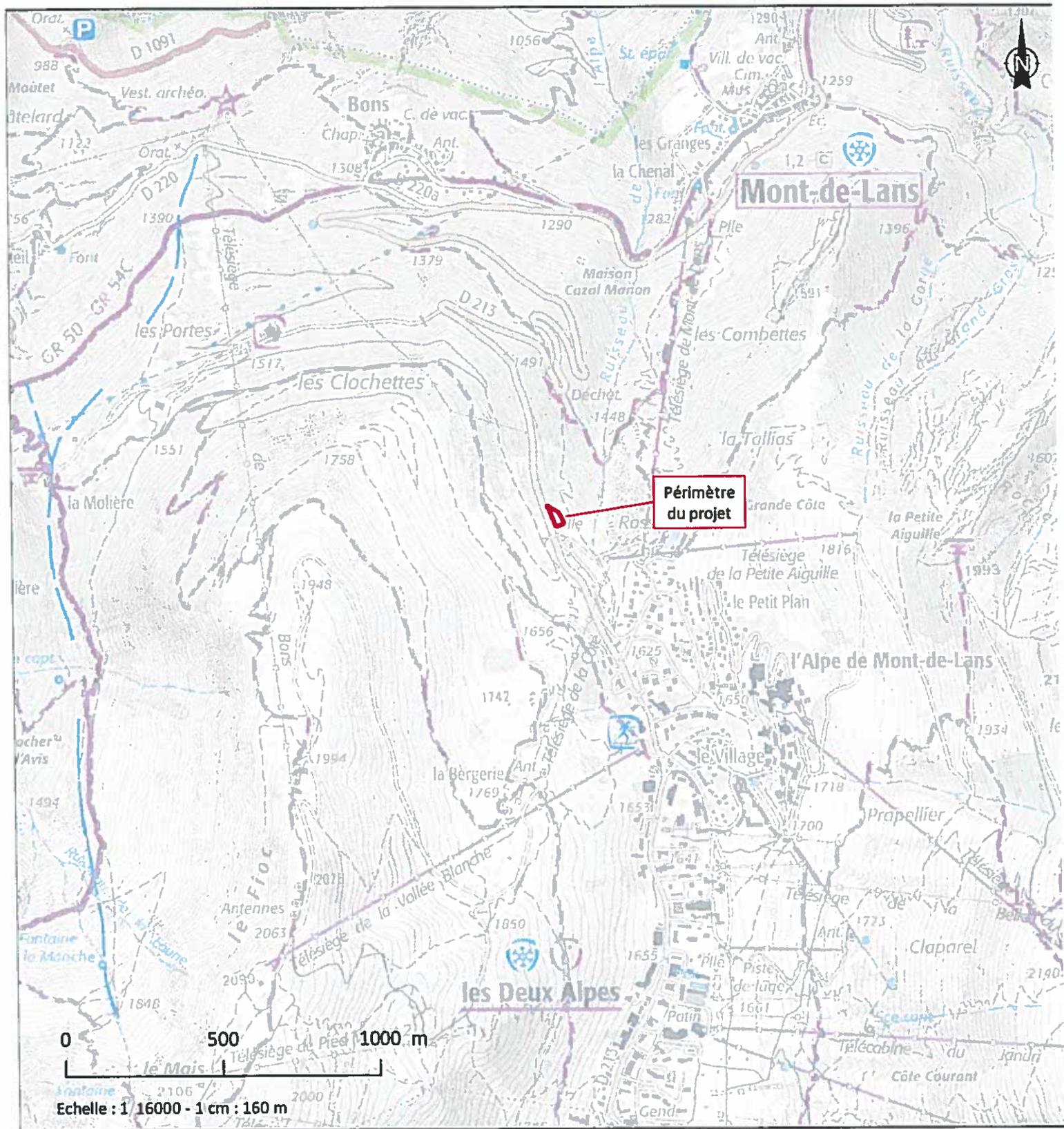
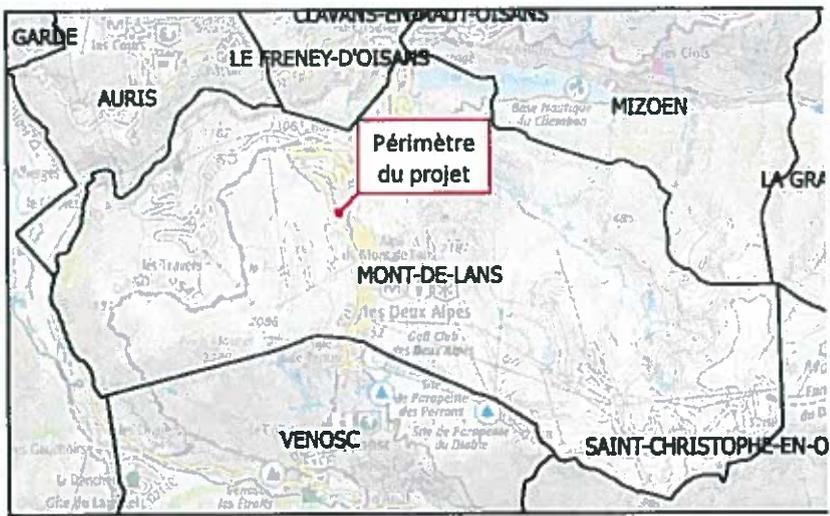
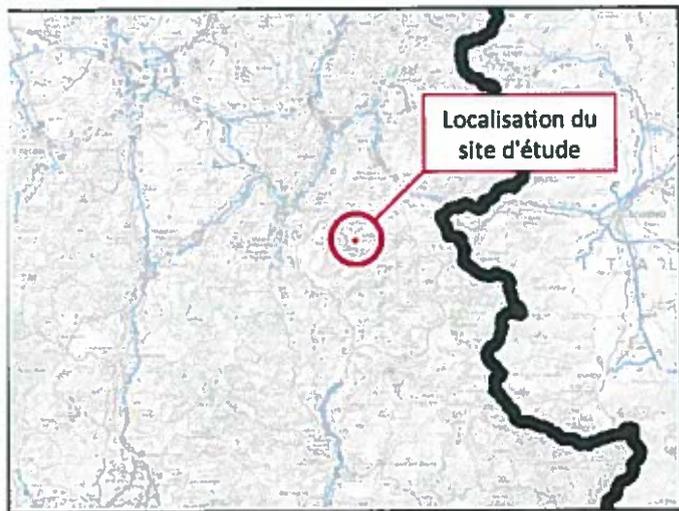
le,

29.01.2018

Signature

*Pierre Colme
Maire de la commune
des Deux Alpes*





Photographie 1

Photographie 2

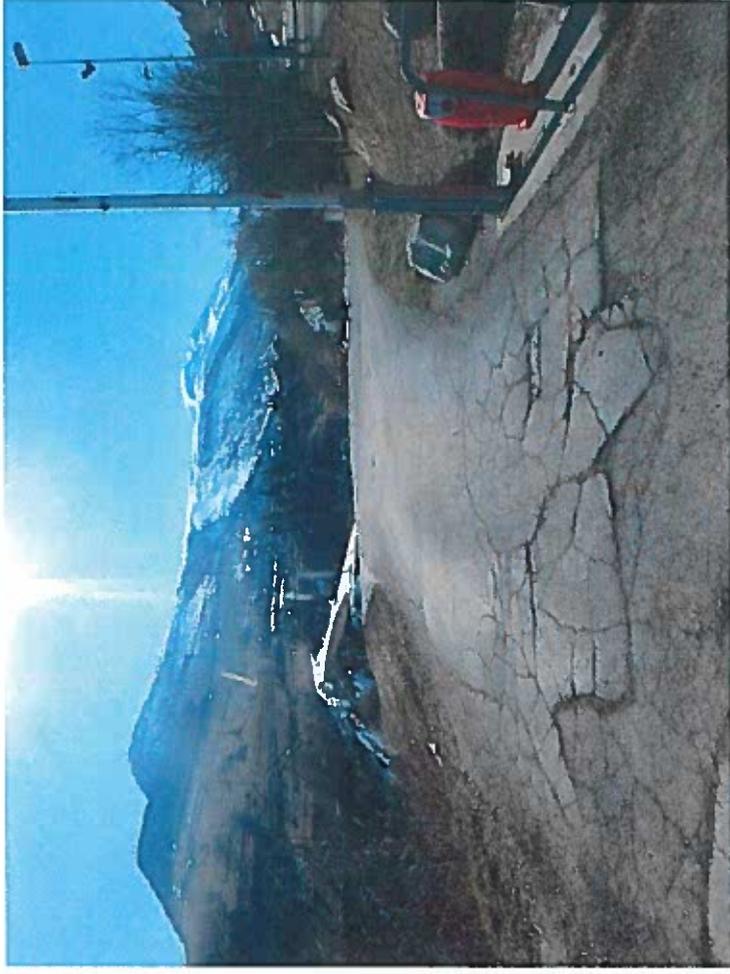
Photographie 3



Photographie 4

Photographie 5

Photographie 2



Photographie 1

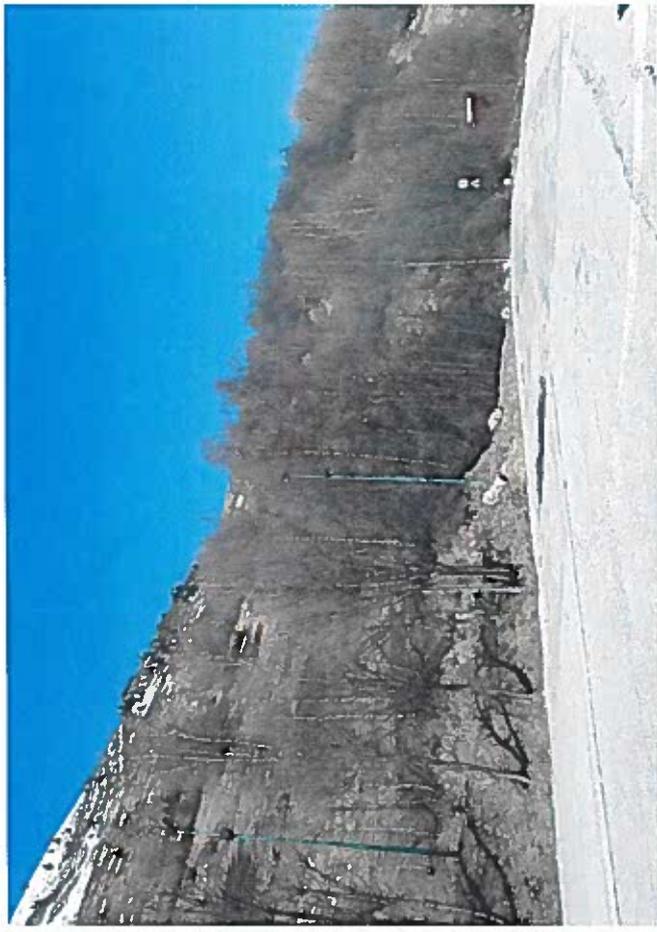


Entrée de
l'hélicoptère
et de la
future
hélistation

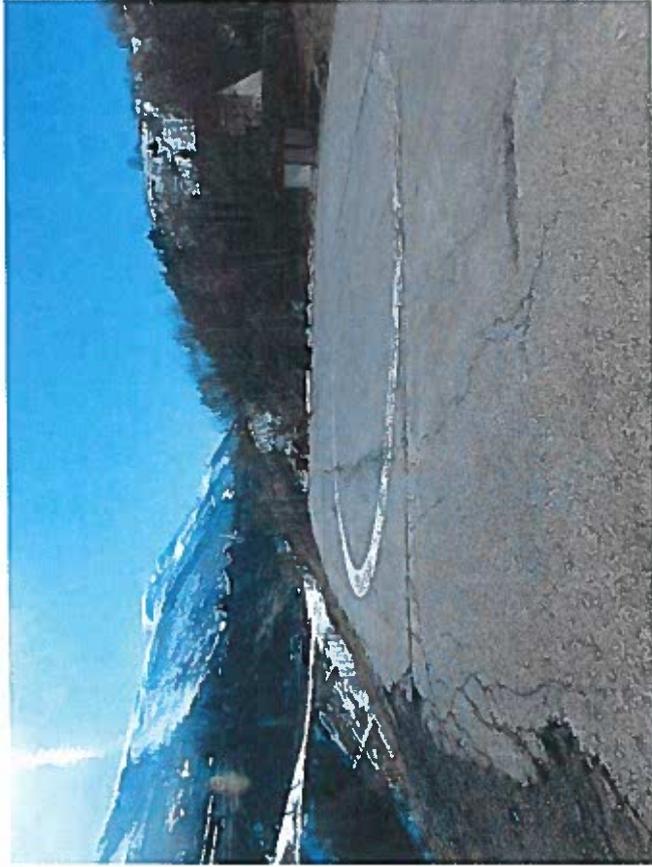
Route
départementale
D213

Date des photos : 3 avril 2017

Photographie 4



Photographie 3

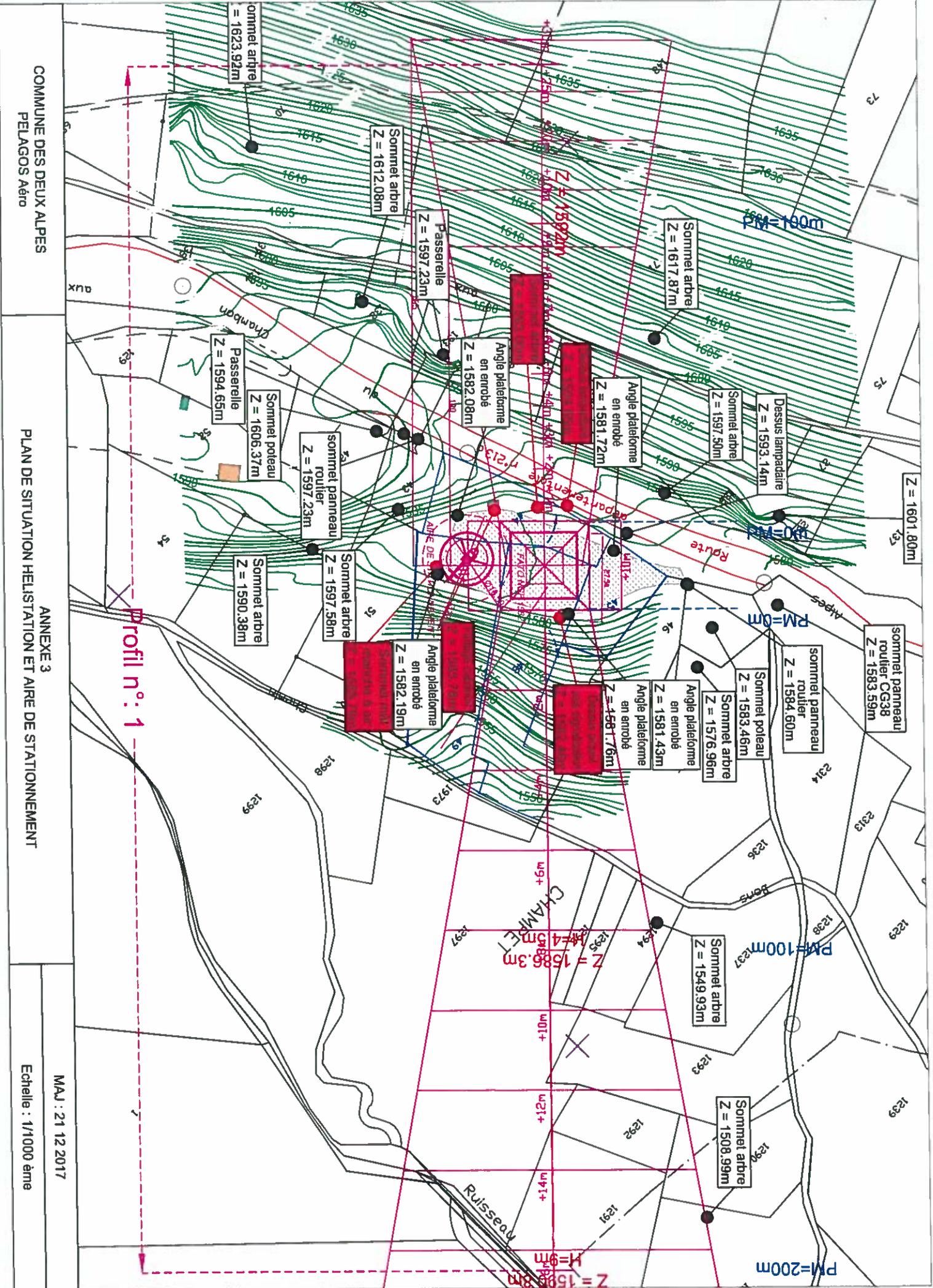


Aire d'atterrissage et de
décollage de l'hélicoptère

Photographie 5



Annexe 4 : Plans du projet



COMMUNE DES DEUX ALPES
PELAGOS Aéro

ANNEXE 3
PLAN DE SITUATION HELISTATION ET AIRE DE STATIONNEMENT

MAJ : 21 12 2017
Echelle : 1/1000 ème

Profil n° 1

CHAMPET
H = 1585.3m

PM=100m

PM=0m

PM=100m

PM=200m

Sommet arbre
Z = 1623.92m

Sommet arbre
Z = 1612.08m

Passerelle
Z = 1597.23m

Sommet arbre
Z = 1617.87m

Passerelle
Z = 1594.65m

Sommet poteau
Z = 1606.37m

sommet panneau
roulier
Z = 1597.23m

Sommet arbre
Z = 1597.58m

Sommet arbre
Z = 1590.38m

Angle plateforme
en enrobé
Z = 1582.08m

Angle plateforme
en enrobé
Z = 1581.72m

Sommet arbre
Z = 1597.50m

Dessus lampadaire
Z = 1593.14m

sommet panneau
roulier CG38
Z = 1583.59m

Angle plateforme
en enrobé
Z = 1582.19m

Angle plateforme
en enrobé
Z = 1581.76m

Angle plateforme
en enrobé
Z = 1581.43m

Angle plateforme
en enrobé
Z = 1576.96m

sommet panneau
roulier
Z = 1584.60m

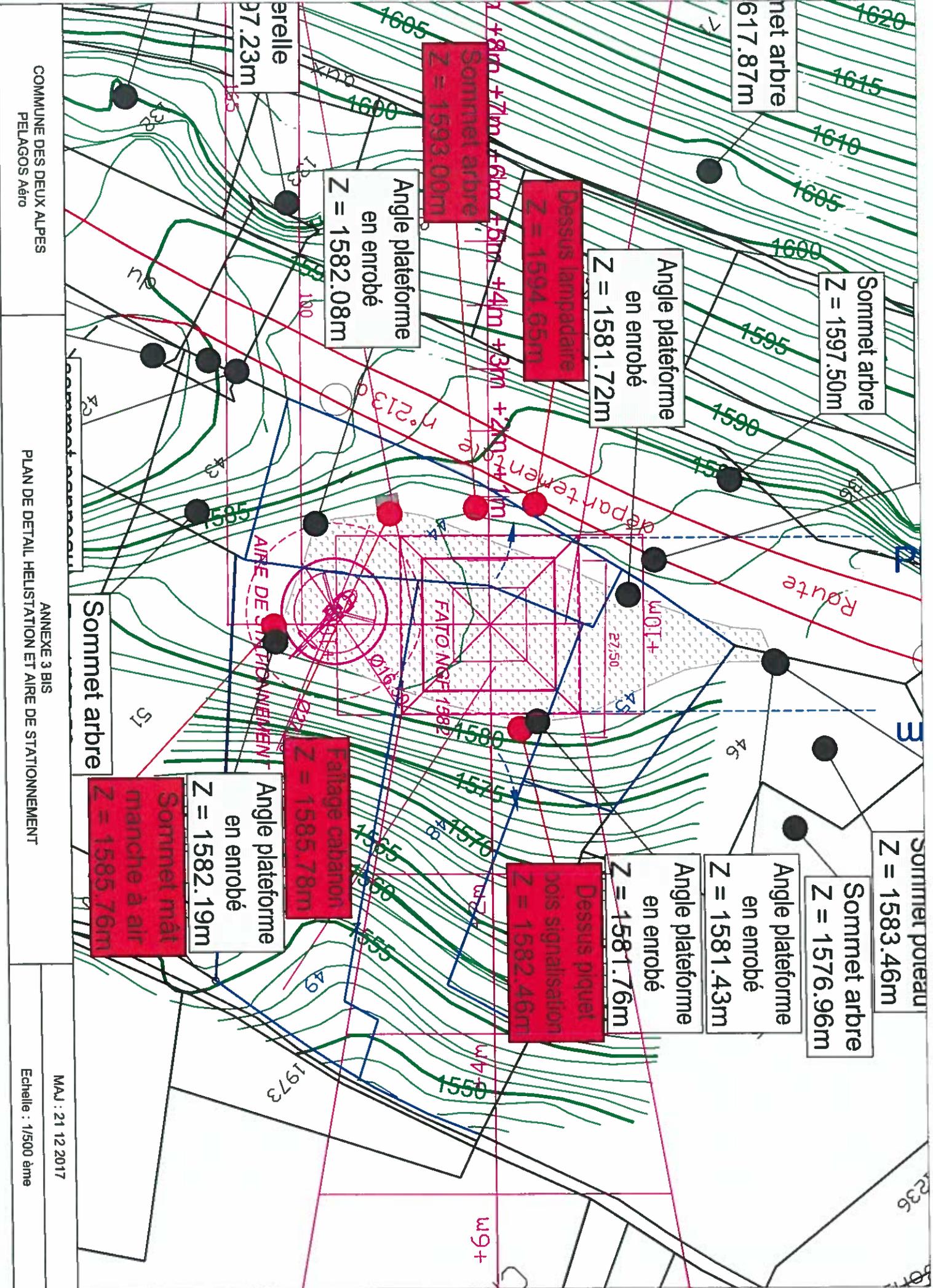
Sommet poteau
Z = 1583.46m

Sommet arbre
Z = 1576.96m

Sommet arbre
Z = 1549.93m

Sommet arbre
Z = 1508.99m

Z = 1598.8m
H = 9m



net arbre
Z = 617.87m

Sommet arbre
Z = 1597.50m

Angle plateforme
en enrobé
Z = 1581.72m

Dessus lampadaire
Z = 1594.65m

Angle plateforme
en enrobé
Z = 1582.08m

Sommet arbre
Z = 1593.00m

Sommet poteau
Z = 1583.46m

Sommet arbre
Z = 1576.96m

Angle plateforme
en enrobé
Z = 1581.43m

Angle plateforme
en enrobé
Z = 1581.76m

Dessus piquet
bois signalisation
Z = 1582.46m

Faillage cabanon
Z = 1585.78m

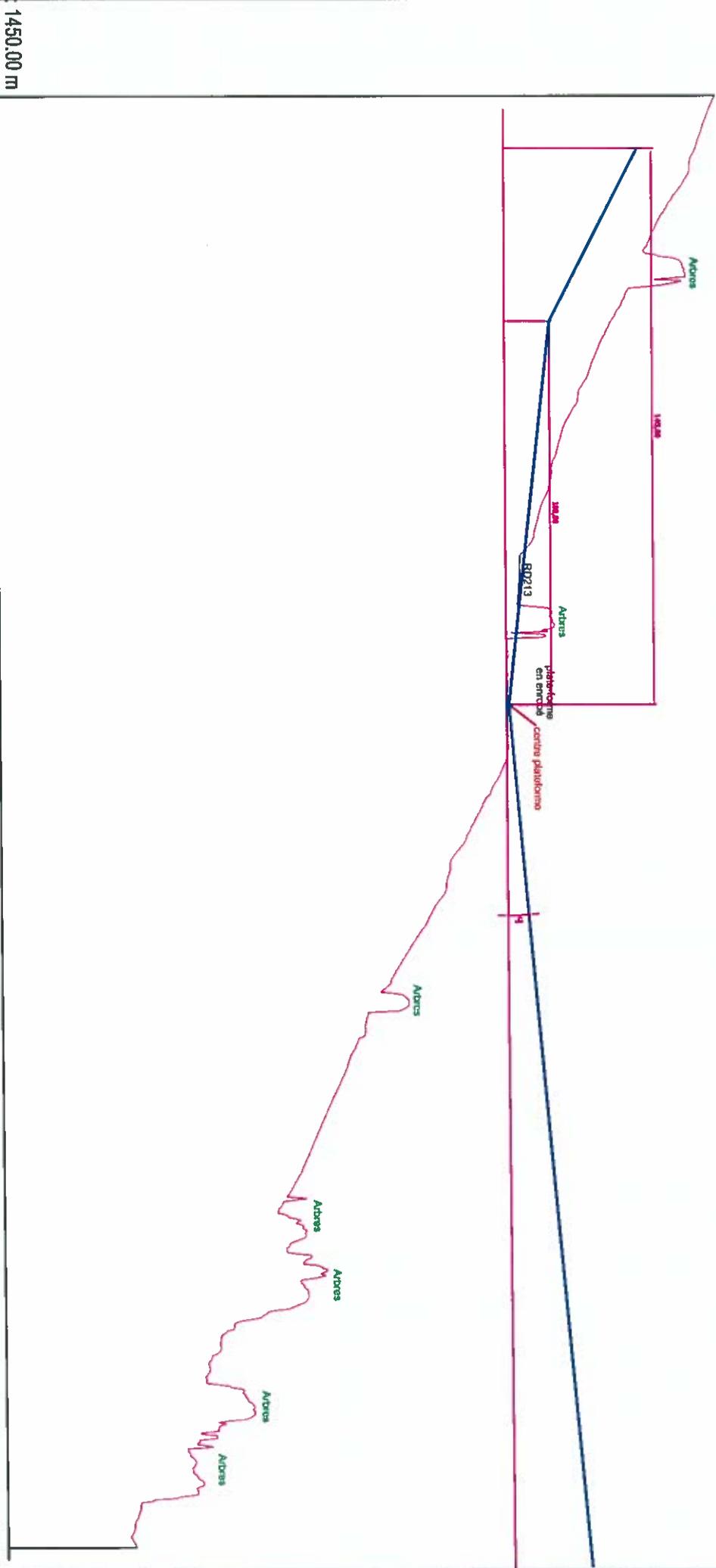
Angle plateforme
en enrobé
Z = 1582.19m

Sommet mât
manche à air
Z = 1585.76m

Sommet arbre

Profil n°: 1

Echelle en X : 1/2000
Echelle en Y : 1/2000



COMMUNE DES DEUX ALPES
PELAGOS Aéro

ANNEXE 4 PROFIL EN LONG TROUÉE AU 045°

MAJ : 22 12 2017

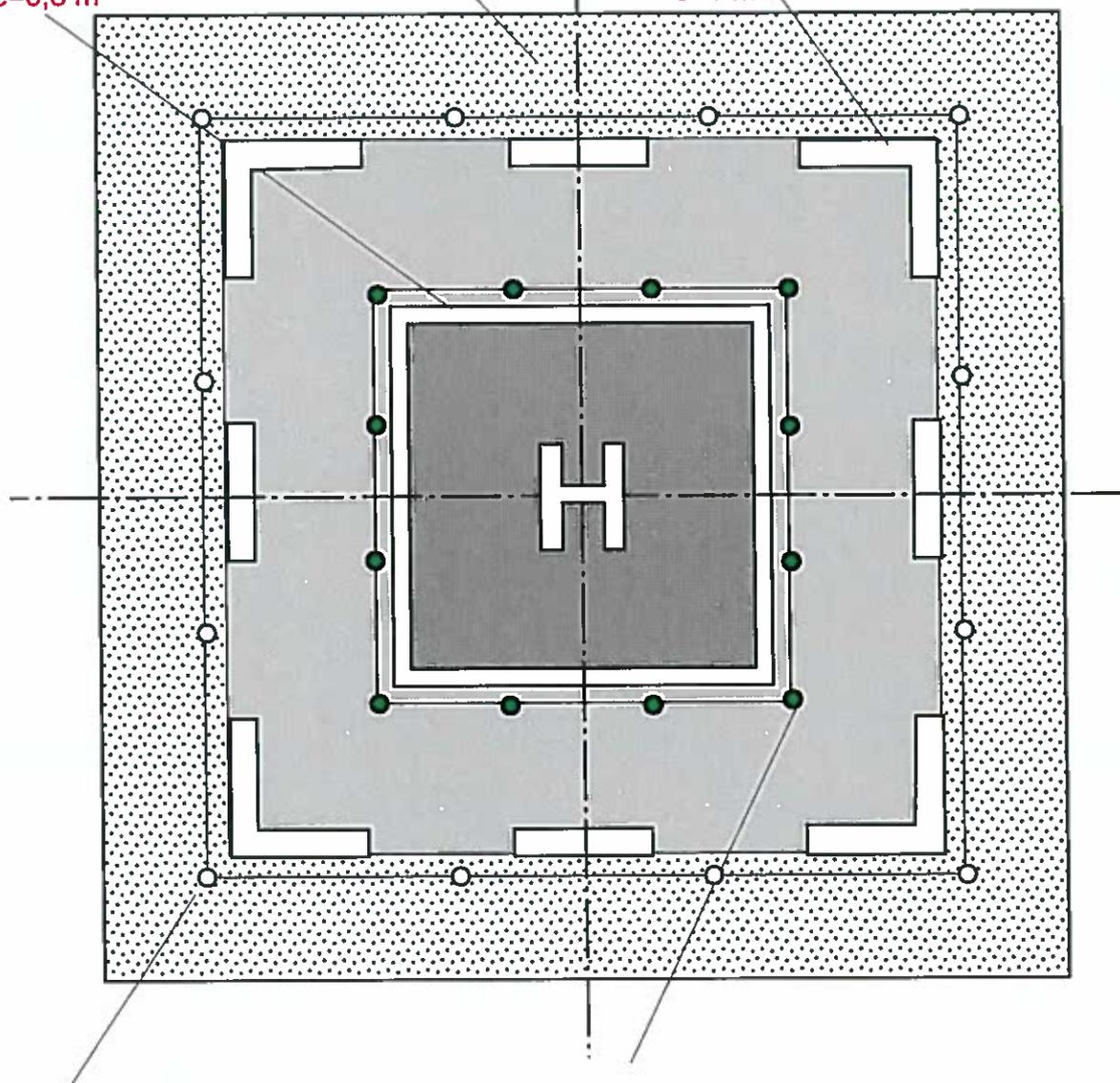
Echelle : sans

ANNEXE 5

AIRE DE SECURITE/PERIMETRE D'APPUI 27,50 m x 27,50 m

TLOF 11,40 m x 11,40 m
PEINTURE BLANCHE
RETROREFLECHISSANTE
e=0,3 m

FATO 20,60 m x 20,6 m
PEINTURE BLANCHE
RETROREFLECHISSANTE
e=1 m



Feux omnidir. blancs saillants Qt (12)

Feux omnidir. verts encastrés Qt (12)

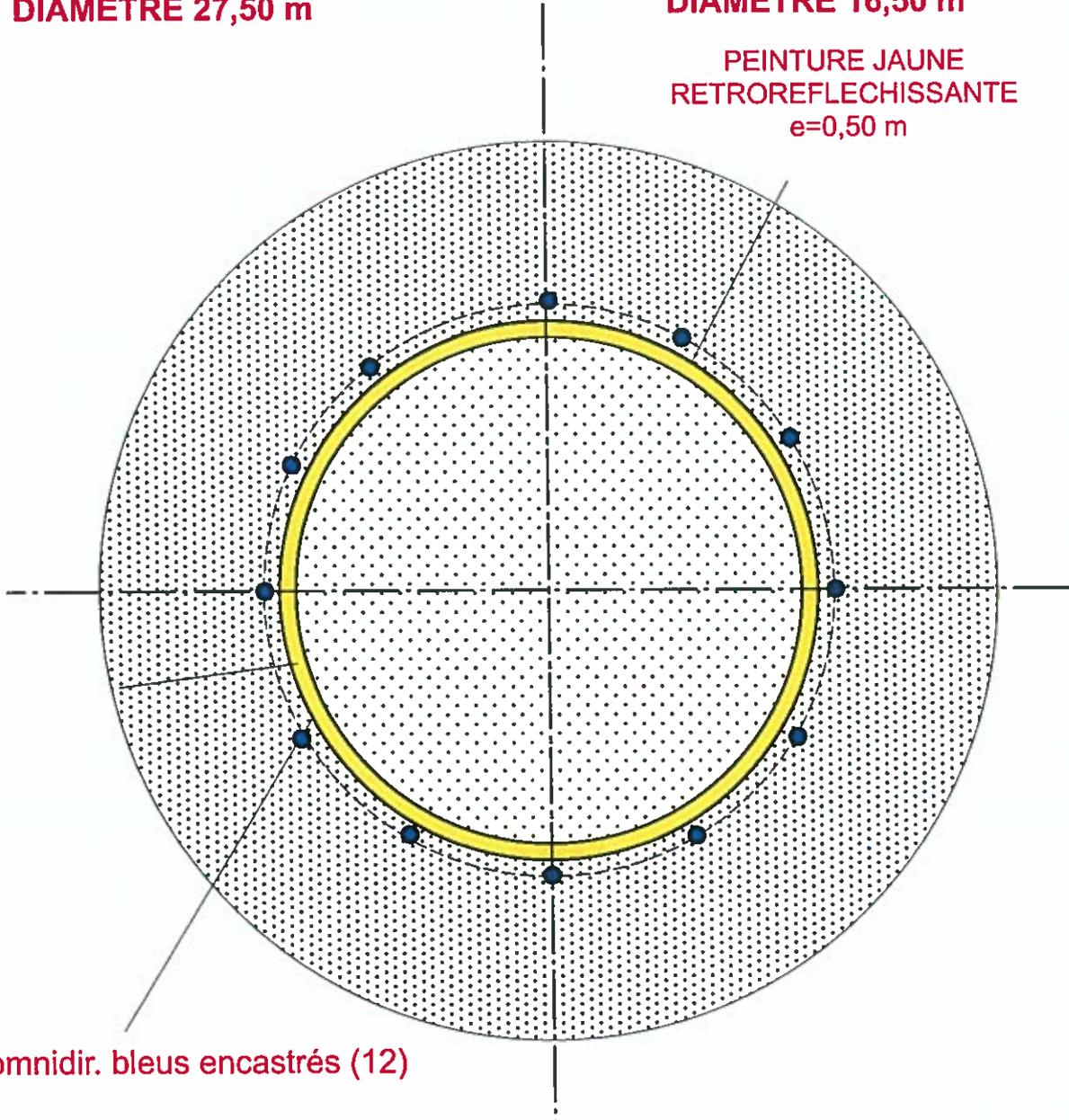
MARQUAGE ET BALISAGE JOUR/NUIT
HELISTATION AU SOL
DES DEUX ALPES

ANNEXE 5 BIS

PERIMETRE DE SECURITE
DIAMETRE 27,50 m

AIRE DE STATIONNEMENT
DIAMETRE 16,50 m

PEINTURE JAUNE
RETROREFLECHISSANTE
e=0,50 m

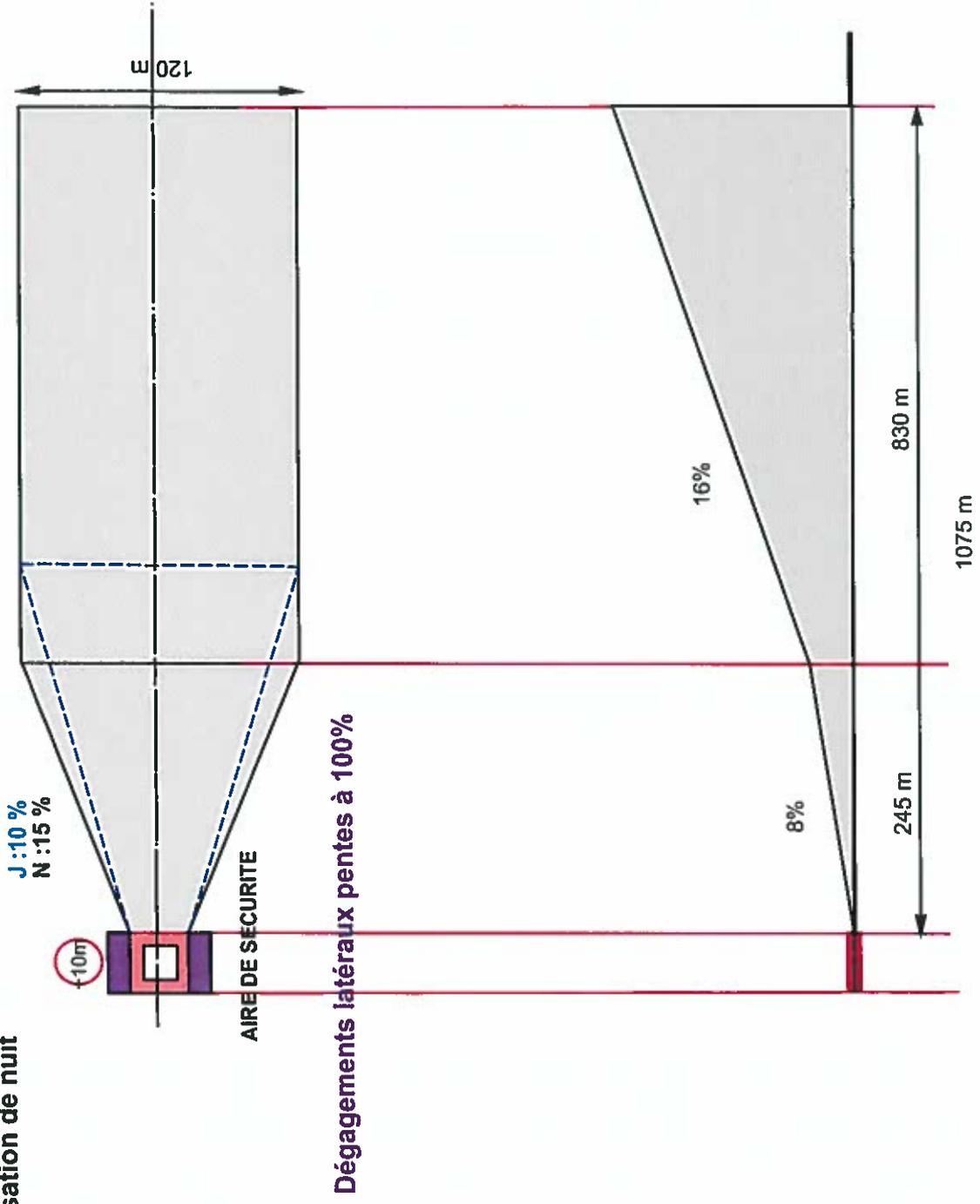


Feux omnidir. bleus encastrés (12)

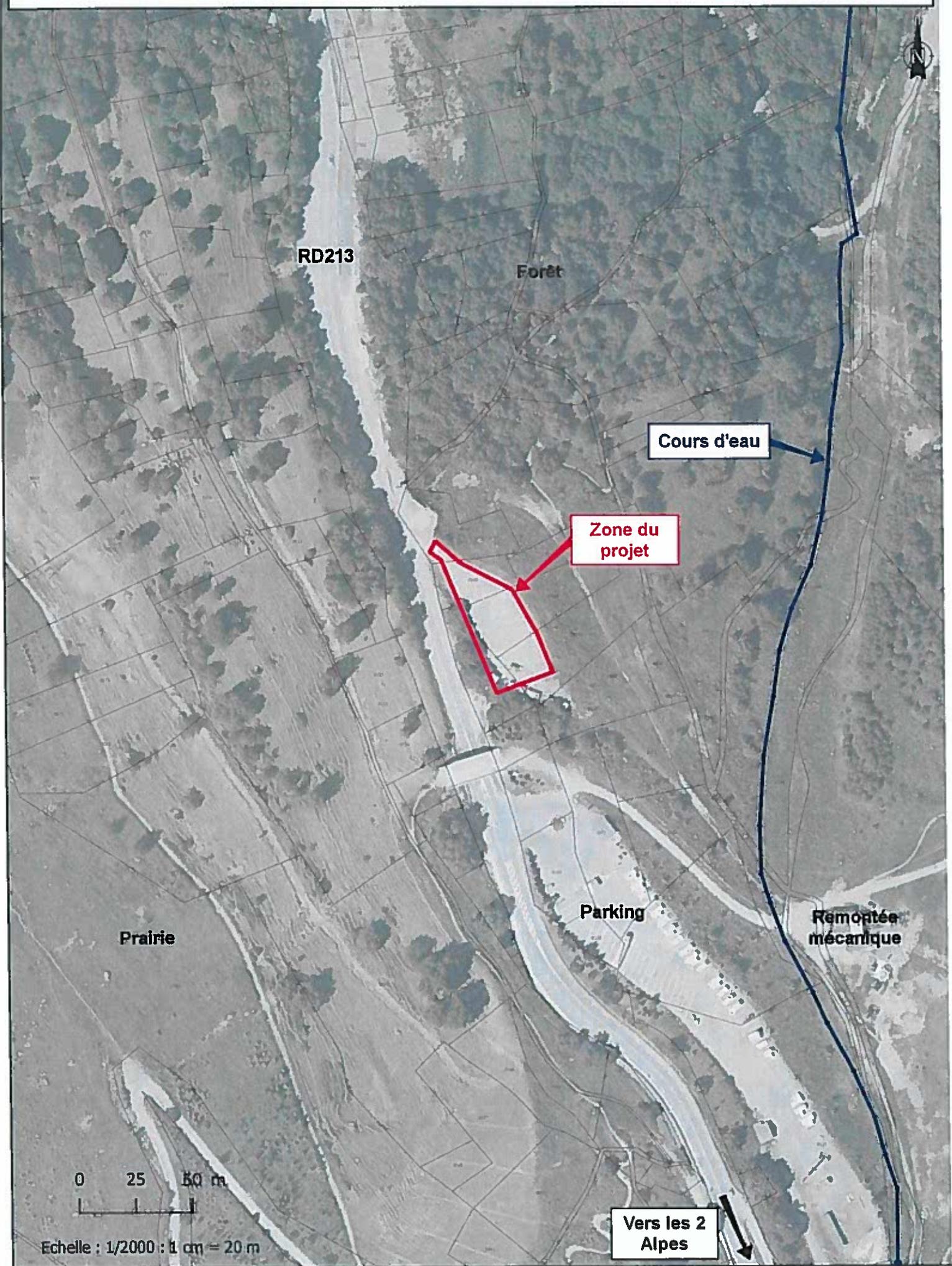
MARQUAGE ET BALISAGE JOUR/NUIT
AIRES DE STATIONNEMENT
HELISTATION DES DEUX ALPES

Dimensions et pentes des trouées de décollage et d'atterrissage en classe de performances 3

bleu : utilisation de jour
noir : utilisation de nuit



Plan des abords du projet



RD213

Forêt

Cours d'eau

Zone du projet

Prairie

Parking

Remontée
mécanique

Vers les 2
Alpes

0 25 50 m

Echelle : 1/2000 : 1 cm = 20 m

Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

-  Natura 2000 (Directive Oiseaux)
-  Natura 2000 (Directive Habitats)



Plaine de bourg
d'Oisans
(FR8201738)

Marais à Laiche bicoloré,
prairies de fauche et habitats
rocheux du Vallon du Ferrand
et du Plateau d'Emparis
(FR8201736)

Zone du
projet

Massif de la Muzelle
en Oisans - Parc des
Ecrins (FR8201751)

Les Ecrins
(FR9310036)

0 500 1000 m



Echelle 1/85000 : 1 cm = 500 m

